



CP BORGGO

ATTENTION DANGER : Absence de communication...

BORGGO, le 21 Janvier 2025

Lors du dernier CSA le 23 Décembre 2024, nous avons abordé la charte des temps des agents parloirs. Suite à de nombreux changements (nombre tours, horaires du poste), cette dernière sera mise en place pour une phase expérimentale de 2 mois à partir du 1er Fevrier 2025.

Mais à ce jour, aucune communication de la Direction à ce sujet !

Comment commencer l'expérimentation de cette nouvelle charte des temps alors que rien n'est anticipé comme:

- **La concertation avec les agents du parloir.**
- **La présentation des nouveaux tours de parloirs à la population pénale.**
- **Diffuser l'information auprès des familles.**

Sachant que les familles peuvent prendre RDV jusqu'à 14 jours à l'avance, comment la Direction va-elle gérer les tours déjà réservés qui n'existeront plus ?

Ce défaut d'anticipation va poser de graves problèmes et les premiers exposés seront comme d'habitude, les agents du parloirs qui seront en première ligne !

L'UFAP UNSa Justice exige de la Direction, du sérieux, de la rigueur et de l'anticipation dans la mise en place de ces changements afin que ces derniers puissent s'effectuer en toute sérénité et surtout en toute sécurité pour les personnels.

Le secrétaire local **UFAP UNSa Justice.**